RCS : MULHOUSE
Code greffe : 6852

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MULHOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00806
Numéro SIREN : 822 577 094
Nom ou dénomination : ABHEC

Ce dépôt a été enregistré le 16/09/2021 sous le numéro de dépôt 6864

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** DGFiP N° 2033-A 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU ABHEC — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 47 rue des Clochettes 68350 BRUNSTATT DIDENHEIM

Numéro SIRET* 8 2 2 5 7 7 0 9 4 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2019 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	1 672	030 511	1 160
	Immobilisations financières* (1)		040		042	
		Total I (5)	044	1 672	048 511	1 160
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	1 533	052	1 533
	STOCKS Marchandises *		060	3 477	062	3 477
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	89 920	070	89 920
		Autres* (3)	072	1 105	074	1 105
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	596	086	596
	Charges constatées d'avance *		092		094	
		Total II	096	96 632	098	96 632
		Total général	110	97 304	112 511	97 792

2016 B 806 TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

PASSIF

Date d'enregistrement au Greffe 16 09 21 — N° DU DEPOT 2021 B 6864 — LE GREFFIER

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINALE — LE PRÉSIDENT

				Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	2 500
	Écarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	
	Réserves réglementées*		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132	
	Report à nouveau		134	(1 027)
	Résultat de l'exercice		136	258
	Provisions réglementées		140	
		Total I	142	1 731
Provisions pour risques et charges		Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	47 985
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	3 887
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169 43 858)		172	44 187
	Produits constatés d'avance		174	
		Total III	176	96 060
		Total général (I + II + III)	180	97 792

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	47 985
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFiP N° 2033-B 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise SASU ABHEC Néant ☐*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 31/12/2019

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	42 243	210	42 243
	Production vendue biens	dont export et livraisons	215		214	
	Production vendue services*	dont intracommunautaires	217	6 870	218	6 870
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,				222	
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production)				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	2
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	49 116
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	25 768
	Variation de stocks (marchandises)*				236	11 824
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	(1 533)
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)				242	20 929
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	172	244	172
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	334
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
		Total des charges d'exploitation (II)			264	57 495
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	(8 379)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280	
	Produits exceptionnels	(IV)			290	9 000
	Charges financières	(V)			294	361
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
		(VI)				
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306	
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	258

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	258	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316			
	Amortissements excédentaires (art. 39–4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles*	322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)	324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes–cts d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM 248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D) 249)		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*) 986	ZFU–TE (44. *octies* et *octies* A) 987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*) 981	JEI (44. *sexies* A) 989			
	ZRD (44. *terdecies*) 127	ZRR (44.*quindecies*) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (*art 44 duodecies*) 991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990			
	ZFANG (*44 quaterdecies*) 345	Investissements outre–mer 344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*) 992	Zone de développement prioritaire (44 *sepdecies*) 993			
	Dont divers: Créance due au report en arrière du déficit		346	350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		647		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite		641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352 258	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356		
	Déficits antérieurs reportables :* 1 027 dont imputés sur le résultat :			360	258
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1	Déficit col. 2		370	372	

COMPTES ANNUELS 2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU ABHEC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 97 792 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 259 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/06/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 672			1 672
Immobilisations financières				
Total	**1 672**			**1 672**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	177	334		512
Immobilisations financières				
Total	**177**	**334**		**512**
ACTIF NET				**1 160**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 91 025 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	89 920	89 920	
Capital souscrit - appelé, non versé	1 105	1 105	
Charges constatées d'avance			
Total	**91 025**	**91 025**	

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 500,00 euros décomposé en 50 titres d'une valeur nominale de 50,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 96 061 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	47 986			47 986
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales	3 888	3 888		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	329	329		
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	43 858	43 858		
Total	**96 061**	**48 075**		**47 986**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	-32 986			
(**) Dont envers les associés	43 858			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 43 858 euros.

Charges à payer

	Montant
Etat - autres charges à payer	172
Total	**172**

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes		42 244	42 244
		6 870	6 870
TOTAL		**49 114**	**49 114**

TRIBUNAL JUDICIAIRE
44 Avenue Robert Schuman
68061 MULHOUSE

- 8 JUIL. 2021

REGISTRE DU COMMERCE
ET DES SOCIETES

A B H E C
Société par actions simplifiée au capital de 2.500 euros
Siège social : 47, rue des Clochettes
68350 BRUNSTATT
R.C.S. MULHOUSE TI B 822.577.094

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

AFFECTATION DU RESULTAT

(Article L232-23 du Code de commerce)

(Extrait des décisions de l'associé unique en date du 26 juin 2020)

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de 258.- euros de la manière suivante :

- affectation au poste « Report à nouveau », soit ..... € 258.--

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, déclare qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au cours des trois précédents exercices.

CERTIFIE EXACT par le Président :

